



Le 3 mai 2018

*Lettre ouverte des associations de protection de l'environnement / allégations de M. Bonnemaïson.*

Un article de la Dépêche du Midi internet informe que dans la nuit de mercredi 25 au jeudi 26 Avril, un bâtiment technique sur le site de la mine de Salau a été incendié et un second local légèrement endommagé. C'est un surveillant qui a alerté pompiers et gendarmes. L'article signale que d'après les premières constatations réalisées par l'équipe de l'identification de la gendarmerie, l'acte volontaire ne fait pas de doute.

Toujours d'après ce media, M. Bonnemaïson a déclaré : « Malheureusement, on commence à s'habituer à ce genre d'actes, qui traduisent un état d'esprit que je laisse à chacun le soin d'interpréter. Mais je note quand même une escalade. On est bien loin d'un souci environnemental, on est dans la délinquance. On a franchi un cap. » Ainsi, l'homme aux manettes de la société Mines du Salat exécutante des compagnies australiennes Apollo Minerals Ltd et Variscan Ltd, pointe publiquement du doigt les défenseurs de l'environnement pour la responsabilité de ces faits.

Une fois rappelé que les modes d'actions des associations de protection de l'environnement sont uniquement légalistes et d'autre part que toute enquête en cours peut révéler des surprises, il est inutile de s'attarder sur « l'état d'esprit » de l'auteur de ces propos. Mais puisque celui-ci s'est aventuré à qualifier de « délinquants » les environnementalistes, regardons plutôt comment lui-même agit concrètement sur le terrain. M. Bonnemaïson y manifeste souvent une interprétation très particulière du respect de la légalité, ce qui amoindrit le crédit qu'il pourrait avoir pour endosser le personnage d'accusateur public en la circonstance.

En effet, après avoir nié la présence avérée d'actinolite-amiante dans ce gisement, les maladies et les décès qu'elle a causés, il a fait procéder à la collecte et à l'analyse de nombreux échantillons sans demander aux propriétaires des terrains et alors qu'il n'a pas encore l'autorisation de commencer les recherches. Il a fait construire sans demander l'autorisation à la mairie, un nouveau portail d'entrée à la mine empiétant sur un terrain communal, puis un mur sur fondation à l'entrée du site, dont les deux tiers sont sur des parcelles communales. Depuis, il fait aller et venir ses sous-traitants sur la route d'accès à la mine bien que l'arrêté municipal interdisant la circulation est, jusqu'à présent, reconnu valide par le juge administratif ! Et quand, pour une opération autorisée, il a fait monter par hélicoptère une équipe, il a accepté en connaissance de cause de violer la réglementation protégeant les Gypaètes...

A l'occasion de ce nouveau faux-pas du président de Mines du Salat, nous rappelons les raisons de notre opposition au PERM de Couflens. Elles concernent la protection de l'environnement et plus encore :

- Pour protéger les travailleurs et la population, la législation interdit le creusement d'une galerie de recherche conséquente et à plus forte raison d'une mine en terrain amiantifère.
- Toute mine pollue les sols et les eaux : l'extraction de l'or le fait plus gravement encore que toute autre mine.
- À présent, le secteur convoité pour les extractions s'étend de Couflens à la Catalogne espagnole, menaçant ainsi directement les sources du Salat.
- Le financement de la recherche demeure dans les mains d'une société de paradis fiscal.
- Les hypothétiques emplois locaux ne compenseraient même pas la dépréciation des biens et la perte des activités en place et la filière industrielle promise n'est qu'un leurre.
- L'après-mine se révélerait pire pour la survie de la vallée que la pollution actuelle toujours en place sur le site minier trente ans après l'ancienne exploitation !

Alors que le sens des allégations et le procédé verbal utilisé pour essayer de discréditer les environnementalistes sont inadmissibles, chacun peut comprendre pourquoi leur auteur s'obstine à détourner l'attention de la population des arguments de bon sens contre son projet.

Les associations de protection de l'environnement Comité Ecologique Ariégeois, L'APRA le Chabot, FNE - MP, Stop Mine Salau, ANPER groupe Pyrénées.

*Copie à Mme la Préfète.*